

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

ARRETE N° 1751 /MFP/T/E

du 14 NOVEMBRE /2025

Portant liste des candidats admis aux deux (02) concours professionnels d'entrée à l'Institut Supérieur de Santé (ISS) et à l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP) Damouré Zika de Niamey, au titre de l'année académique 2025-2026.

LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

- Vu la Charte de la Refondation promulguée le 26 mars 2025 ;
Vu la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date du 28 juillet 2023 ;
Vu l'ordonnance n°2023-01 du 28 juillet 2023, portant suspension de la Constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
Vu la loi n°2007-26 du 23 juillet 2007, portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat et les textes modificatifs subséquents ;
Vu la loi n°2011-20 du 08 août 2011, déterminant l'organisation générale de l'Administration Civile de l'Etat et fixant ses missions ;
Vu le décret n°89-075/PCMS/MP/AS/CF/MFPT/FP du 7 avril 1989, portant statut particulier des personnels du Cadre de la Santé Publique et les textes modificatifs subséquents ;
Vu le décret n°89-076/PCMS/MFPT/FP/MSPAS/CF du 7 avril 1989, portant statut particulier des personnels du Cadre de l'Action Sociale ;
Vu le décret n°2008-244/PRN/MFP/T du 31 juillet 2008, portant modalités d'application du Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2025-481/PRN/MFP/T/E du 04 septembre 2025 ;
Vu le décret n°2023-20/PCNSP du 07 août 2023, portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n°2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué et les textes modificatifs subséquents ;
Vu le décret n°2023-083/P/CNSP/MFPT/E du 09 septembre 2023, portant organisation du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, modifié et complété par le décret n°2023-182/P/CNSP/MFPT/E du 14 octobre 2023 ;
Vu le décret n°2025-192/PRN du 17 avril 2025, portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n°0412/MFP/T/E du 06 mai 2025, portant ouverture desdits concours, modifié et complété par l'arrêté n° 0790/MFP/T/E du 14 juillet 2025 ;
Vu l'arrêté n° 0918/MFP/T/E du 25 juillet 2025, portant liste des candidats autorisés à se présenter auxdits concours ;
Vu le procès-verbal de délibération ;

ARRETE:

Article Premier: Les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite, sont déclarés définitivement admis aux deux (02) concours professionnels d'entrée à l'Institut Supérieur de Santé (ISS) et à l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP) Damouré Zika de Niamey, au titre de l'année académique 2025-2026.

1. Pour l'obtention d'un Master en Sciences Infirmières A1 :

Rang	Nom et Prénom	Date et lieu de naissance	Matricule
1 ^{ère}	MME MOUYIBATOU HAMZA TOURDJANI	NEE LE 03/04/1984 A NIAMEY	103 217/E
2 ^{ème}	MME BARIRA SALISSOU ISSA	NEE LE 17/10/1987 A GOURE	160 443/U
3 ^{ème}	M. HASSANE MAAZOU MAHAMANE	NE LE 03/02/1987 A AGADEZ	160 527/Y
4 ^{ème}	M. RABIOU BOUCARI HABIBOU	NE LE 20/04/1990 A MARADI	158 220/E
5 ^{ème}	MME KALTOUMA MOUSSA HIMA	NEE LE 20/12/1982 A DOSSO	103 098/P

2. Pour l'obtention d'une Licence en Santé et Sécurité au Travail A2 :

Rang	Nom et Prénom	Date et lieu de naissance	Matricule
1 ^{ère}	MME MARIAMA GARBA	NEE LE 31/12/1978 A DAREY MALIKI (DOSSO)	95 837/Z
2 ^{ème}	M. MAHAMANE MOUHAIMINOU ISSAKA ISSA	NE LE 31/12/1986 A MARADI	160 809/J
2 ^{ex}	MME SAFIATOU ARZIKA	NEE LE 12/07/1981 A NIAMEY	103 334/K
4 ^{ème}	MME JOSEPH ROMUALD ALIHOSSI SANDRINE SOSTHENE ANTOINE	NEE LE 03/04/1985 A NIAMEY	160 788/W

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au journal officiel de la République du Niger.

Ampliations :

- PRN/CAB -----1
- PM/CAB -----1
- MFP/T/E/SG/DI-----1
- MFP/T/E/SG/DS-----1
- MFP/T/E/SG/DGFP/DRAE-----1
- MFP/T/E/SG/SCE.REPRO-----1
- MFP/T/E/SG/DGFP/DS/RAE-----1
- MS/HP/DGR/DRH-----1
- AFFICHAGE-----1
- DIRECTIONS REGIONALES FP/T/E-8
- INTERESSES -----9
- SGG/J.O.R.N -----1

